

La demande doit être déposée 15 jours avant la date prévue de l'incinération à l'adresse suivante :

Courriel : ddt-seper-risques-hydraulique@correze.gouv.fr.

Par voie postale à l'adresse suivante :

Direction départementale des territoires de la Corrèze
Service environnement, police de l'eau, risques
Unité risques et politique de l'eau
Cité administrative Jean Montalat – Place Martial Brigouleix – BP 314
19011 Tulle cedex

Téléphones d'urgence

le 18 à partir d'un poste fixe

le 112 à partir d'un portable